

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Add-I-Gum

Date d'impression: 07.07.2015

Page 1 de 4

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

REF 535 Add-I-Gum Putty 2x450 ml , REF 16306 Add-I-Gum Light NH 2x50 ml, REF 16339 Add-I-Gum Light SH 2x50 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: **DE Healthcare Ltd.**
Rue: Unit 9, Kingsthorpe Business Centre,
Studland Road, Kingsthorpe,
Lieu: Northampton NN2 6NE U.K. Emergency #:
Téléphone: **info@dehpbrand.com** Chemtrec US (800) 424-9300 EU Tel.: 112
e-mail: Tel. +44 1634 266 056 International: 001 703-527-3887 Suisse: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Pâte

Composants dangereux

| N° CE | Substance | Quantité |
|------------|--|----------|
| N° CAS | Classification selon la directive 67/548/CEE | |
| N° Index | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | |
| N° REACH | | |
| | Fatty Alcohol Ethoxylate | < 2.5 % |
| 68131-39-5 | Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R41-50 | |
| | Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H318 H400 | |

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Add-I-Gum

Date d'impression: 07.07.2015

Page 2 de 4

Après inhalation

non applicable

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau en aspersion. Poudre d'extinction. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conservier le récipient bien fermé. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservier le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Add-I-Gum

Date d'impression: 07.07.2015

Page 3 de 4

Protection de la peau

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Pas de risques spéciaux à signaler.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte
Couleur: caractéristique
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): non applicable

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 300 °C

Point d'éclair: > 130 °C

Température d'inflammation: > 400 °C

Densité: 1,2 - 1,7 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

Densité de vapeur: > 1

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de : 100 °C

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Formaldéhyde.

10.5. Matières incompatibles

En cas de contact avec l'eau : Formation de: l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

l'hydrogène. Formaldéhyde.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50: Rat. 5000 mg/kg

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : non irritant.

Effet irritant sur l'oeil: irritant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson CL50: > 200 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Préparation non contrôlée.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Add-I-Gum

Date d'impression: 07.07.2015

Page 4 de 4

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Code d'élimination des déchets-Produit

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- | | |
|----|--|
| 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|------|--|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)